



Cloture et portillon sur limite

Par **Marie jeanne_old**, le **28/05/2007 à 15:30**

Bonjour,
Sur ma cloture, j'ai installé un petit portillon afin d'accéder au terrain de mes voisins afin de couper l'herbe 1 fois par an au moment des foins au plus près de mon grillage, et lui éviter de venir trop près de celle ci avec son tracteur et de l'.
En a-t-endommager comme cela c'est produit à plusieurs reprises.
Celui vient d'y installer un cadena pour m'empêcher l'accès de son terrain.
En avait-il le droit, d'autant plus que je ne lui avait jamais demander des frais de réparations suite aux dégats qu'il m'avait occasionné. Merci

Par **Jurigaby**, le **30/05/2007 à 00:51**

Bonjour.
A vrai dire et sans être méchant, à sa place, j'auria fais la même chose..
Je ne vois pas pourquoi vous auriez librement accès à son terrain.
Concernant les dommages qu'il vous a causé, ne tient qu'à vous de demander réparation sur le fondement de l'article 1382 du code civil.
Cdt.